



**CONSEIL  
DE QUARTIER**  
DUCAP-ROUGE

**8ème ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Mardi, 28 novembre 2017, 19 h**

**Centre communautaire de Cap-Rouge**

**4473, rue Saint-Félix, salle du conseil**

**PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Roch Maltais	Président
M <sup>me</sup> Sylvie Roy	Vice-présidente
M <sup>me</sup> Rita Veilleux	Trésorière
M <sup>me</sup> Denyse Dumas	Secrétaire
M. Martin Blanchette	Administrateur
M. Pierre Gagnon	Administrateur
M. Jacki Dallaire	Administrateur
M. Louis Martin	Administrateur
M. Michel Lagacé	Administrateur

**LE QUORUM EST CONSTATÉ**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M <sup>me</sup> Marie-Josée Savard	Conseillère municipale, district de Cap-Rouge-Laurentien
M <sup>me</sup> Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques, Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

**ASSISTENT ÉGALEMENT :**

M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M <sup>me</sup> Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

17 citoyens présents

**8ème ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mardi, 28 novembre 2017, 19 h**  
**Centre communautaire de Cap-Rouge**  
**4473, rue Saint-Félix, salle du conseil**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

---

17-08-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
17-08-02	Adoption du projet d'ordre du jour	19 h 05
17-08-03	Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2017	19 h 10
17-08-04	Suivis du procès-verbal du 19 octobre 2017 dont les points suivants :	19 h 15
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dossier Anacolor</li><li>- Sécurité des piétons face au parc nautique</li><li>- Projet résidentiel sur la rue des Maires-Lessard</li><li>- Piste cyclable sur la plage Jacques-Cartier</li><li>- Plan municipal contre l'agrile du frêne</li><li>- Débris de construction à l'arrière du Mail de Cap-rouge</li></ul>	
17-08-05	Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 40
17-08-06	Période de questions et commentaires réservée au public	19 h 50
17-08-07	Fonctionnement du conseil	20 h 10
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Information et communication</li><li>• Les comités<ul style="list-style-type: none"><li>- Plan directeur et plan d'action du boul. de la Chaudière</li><li>- Le Livre d'or</li><li>- Comité de liaison Anacolor</li><li>- Sécurité</li><li>- Comité page Facebook</li><li>- Table de concertation vélo</li><li>- Environnement et protection de la nature</li></ul></li><li>• Trésorerie</li></ul>	
17-08-08	Divers	20 h 40
17-08-09	Levée de l'assemblée	20 h 45

**17-08-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19 h. M. Roch Maltais, président, salue l'assemblée puis rappelle le rôle et la mission d'un conseil de quartier.

**17-08-02 ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

M. Roch Maltais passe en revue les sujets à l'ordre du jour et demande s'il y a ajout, retrait ou modification de sujets.

**Résolution CQCR-17-CA-54**

Sur proposition de M. Martin Blanchette, appuyée par M<sup>me</sup> Sylvie Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**17-08-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2017**

**Résolution CQCR-17-CA-55**

Sur proposition de M. Louis Martin, appuyée par M. Martin Blanchette, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 19 octobre 2017.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**17-08-04 SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2017**

Dossier Anacolor :

Dans la dernière parution du journal L'Appel, un article mentionne que les citoyens de Cap-Rouge sont en attente d'une décision de la Cour supérieure sur la possibilité d'intenter un recours collectif pour compenser les désagréments causés par l'usine de peinture Anacolor. La demande d'autorisation a été entendue le 21 novembre 2017 par un juge qui doit analyser le dossier.

Une personne du public confirme que le premier ministre M. Philippe Couillard a réitéré son engagement visant le déménagement d'Anacolor.

Sécurité des piétons face au parc nautique :

D'après les relevés effectués par la Ville, la présence d'une clôture temporaire près du stationnement du côté nord a eu un impact positif sur le nombre d'utilisateurs de la traverse piétonnière. La situation sera regardée avec les partenaires de la ville afin de proposer un aménagement permanent près du stationnement municipal.

Le président souhaite être informé tôt au printemps, en prévision de l'événement DécouvrArts.

Projet résidentiel sur la rue des Maires-Lessard :

Il a été demandé à la Ville de vérifier trois éléments de conformité en regard du bâtiment en construction. Celle-ci répond que ces questionnements ont été acheminés à la gestion du territoire et qu'un suivi sera assuré.

M<sup>me</sup> Priscilla Lafond invite néanmoins les citoyens à formuler des requêtes au 311 pour de tels cas. Rapidement ils obtiendront une réponse des personnes compétentes à la ville.

Piste cyclable sur la plage Jacques-Cartier :

D'ici le mois de décembre, il devrait y avoir une rencontre entre le conseil de quartier du Cap-Rouge et celui de la Pointe-de-Sainte-Foy pour discuter de ce sujet.

Plan municipal contre l'agrile du frêne :

Une citoyenne intéressée par le sujet informe qu'un article est paru dans Le Soleil du 10 novembre 2017. Le site Web de la ville indique également la liste des pièges installés sur le territoire de la ville de Québec.

Déchets de construction à l'arrière du Mail de Cap-Rouge :

Le propriétaire de l'immeuble a obtenu un permis de la Ville pour la démolition d'une partie d'un bâtiment principal et un autre pour le changement de la pente de toit d'un bâtiment principal.

Un administrateur demande s'il y a des mesures d'atténuation prévues pour la protection de la rivière du Cap Rouge.

Projet du Mail :

M. Roch Maltais souhaiterait que le conseil de quartier rencontre un représentant de la Chaire de l'Université Laval, qui doit éventuellement collaborer au projet résidentiel. Il attend un retour d'information du promoteur du projet afin de connaître les coordonnées de ce représentant.

**17-08-05**

**PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M<sup>me</sup> Anne Corriveau se dit heureuse de poursuivre pour un autre mandat de quatre ans, à titre de conseillère municipale. Elle a apprécié sa rencontre avec les citoyens lors de la campagne d'élections municipales.

Elle informe sur les points suivants :

- La vidange présente dans le parc Chaudière pour les roulottes et véhicules récréatifs sera dorénavant fermée (éliminée).
- Les travaux du parc Chaudière ont débuté. Le bassin de rétention est à construire en premier.
- Le processus d'appel d'offres pour l'engagement des professionnels est en préparation en vue de la construction d'un bâtiment de service dans le parc.
- Une patinoire pour pratiquer le hockey a été installée au début de novembre. L'autre patinoire ne pourra être aménagée vu le chantier amorcé.
- Quant au projet résidentiel attenant au parc, les conduits souterrains seront faits par le promoteur.
- Une signalisation est à venir du côté ouest de la rue Capitaine-Bernier.
- Trois nouvelles rues seront créées dans le nouveau développement Le Gendre : rue Gilles-Carle (cinéaste québécois), rue Georgina-Lefavre (journaliste et rédactrice au quotidien Le Soleil pendant plus de 20 ans) et Françoise-Loranger (écrivaine, romancière, dramaturge et poétesse québécoise).
- Le document Étude de circulation-Mise en valeur du secteur Chaudière est disponible sur le site Web de la ville.

**17-08-06**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Regroupement citoyen pour la qualité de l'air de Cap-Rouge : Une représentante du Regroupement informe sur trois points :

- 1) Tout citoyen intéressé par le dossier peut s'inscrire sur une liste d'envoi (bureau TGL Avocats).
- 2) À l'automne 2017, des députés ont été rencontrés par le Regroupement soit : M<sup>me</sup> Agnès Maltais, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault et le ministre M. Sébastien Proulx.
- 3) Le 2 octobre 2017, un 10<sup>ème</sup> avis de non-conformité a été émis à l'entreprise Anacolor.

Intersection avenue Le Gendre et boulevard de la Chaudière : Quelques administrateurs se demandent si un panneau Arrêt pouvait être installé à cette intersection compte tenu des travaux très actifs dans le secteur. Un signaleur pourrait-il également être présent dans le secteur pour éviter tout accident, notamment au coin de la rue Joseph-E.-Bédard et du boulevard de la Chaudière?

**17-08-07**

#### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

##### **▪ Information et communication**

Rue Mendel-lien routier : M. Roch Maltais signale la parution d'un article qui révèle que la Ville de Québec n'aura probablement pas le choix d'ajouter un lien routier nord-sud

dans le secteur du nouveau IKEA pour faire face à l'augmentation du flot de circulation et éviter un refoulement sur l'autoroute 40.

On examinerait la possibilité de relier la rue Mendel au boulevard du Versant-Nord.

Participation publique en aménagement : La *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* permet à toute municipalité d'être exemptée de l'approbation référendaire en urbanisme par l'adoption d'une politique de participation publique conforme aux exigences du règlement ministériel sur la participation publique.

Un projet de règlement du gouvernement, déposé le 15 novembre 2017, vise à encadrer la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme et à fixer des exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique.

Le Regroupement de conseils de quartier se rencontrera bientôt et fera donc parvenir ses commentaires par écrit, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, avant l'expiration du délai de 45 jours, soit d'ici le 29 décembre 2017.

Monticules de terre-rue Louise-Fiset : Une vérification du plumitif de la Cour municipale en date du 11 novembre 2017 indique que cinq dossiers de plaintes ont été repérés contre Développement Renaissance inc. Deux jugements de culpabilité ont été rendus totalisant des amendes et frais de près de 10 000 \$, une plainte est en audition et délibéré depuis le 20 septembre 2017 et deux autres plaintes sont en attente de procès.

Formation sur l'urbanisme et le zonage : Cette formation offerte par la Ville a été très appréciée. Son contenu était intéressant. On aurait aimé des exemples pratiques.

#### ▪ **Les comités**

- Plan directeur et plan d'action du boul. de la Chaudière : Un résumé des thèmes développés au cours du remue-méninges du 17 juin 2017 a été remis au Conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Le conseil de quartier est en attente d'être invité par les autorités de l'Arrondissement pour discuter et participer étroitement à l'élaboration d'un plan d'action pour la revitalisation du boulevard de la Chaudière.

Le résumé des thèmes est joint en annexe 1 au présent procès-verbal et sera aussi déposé sur la page Facebook du conseil de quartier.

- Livre d'or :

M. Martin Blanchette propose une mention honorable à M. Jean-François Cauchon, coureur élite en sentier, qui s'est classé au 31<sup>ème</sup> rang sur 2 300 participants à la course Ultra-Trail du Mont-Blanc, à Chamonix, en France. Cette course de 168 km s'est tenue le 2 septembre dernier.

### **Résolution CQCR-17-CA-56**

Il est résolu UNANIMEMENT, sur proposition dûment appuyée, dans le cadre du processus de reconnaissance du Livre d'or du conseil de quartier du Cap-Rouge, pour la catégorie Exploit, qu'une mention honorable soit décernée à M. Jean-François Cauchon pour souligner sa grande persévérance pour sa participation et ses performances au plus haut niveau de la course en sentier au cours des dernières années, particulièrement pour s'être hissé, le 3 septembre 2017, parmi l'élite mondiale lors de la course en sentier Ultra-Trail du Mont-Blanc à Chamonix en France, une course de 168 km considérée l'une des plus difficiles. La communauté du quartier du Cap-Rouge est fière de reconnaître cet exploit d'un citoyen du quartier.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

- Comité de liaison Anacolor :

La représentante du conseil de quartier informe qu'une rencontre du Comité a eu lieu le 24 octobre dernier. De nouveaux acteurs sont présents soit un nouvel agent de liaison M. Pierre Poulin de même qu'un nouvel interlocuteur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) se nommant Clément Lapierre. Il y a eu aussi remplacement du représentant des employés d'Anacolor. Voir autres informations en p. 3.

La prochaine réunion se tiendra le 21 février 2018.

- Sécurité :

L'activité de sécurité s'est tenue à l'école Marguerite-d'Youville le 27 octobre dernier. Selon cette école et l'école Les Sources, il faut insister sur le respect des limites de vitesse aux abords des établissements scolaires.

- Comité page Facebook :

M. Louis Martin est le responsable de la publication des messages et de l'information sur la page Facebook du conseil de quartier.

### **Résolution CQCR-17-CA-57**

Sur proposition de M. Roch Maltais, appuyée par M<sup>me</sup> Rita Veilleux, il est résolu d'adopter certaines modifications aux objectifs et règles concernant la page Facebook du conseil de quartier du Cap-Rouge tels que présentés en annexe 2.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **Résolution CQCR-17-CA-58**

Sur proposition de M. Jacki Dallaire, appuyée par M. Pierre Gagnon, il est résolu que les trois personnes sur le comité de publication de la page Facebook du conseil de quartier du Cap-Rouge, jusqu'à l'assemblée du conseil d'administration de mai 2018, soient messieurs Louis Martin et Roch Maltais, en tant qu'administrateurs, ainsi que madame Isabelle Gagnon, dans son rôle de support-conseil.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

- Table de concertation vélo :

La date de la prochaine rencontre reste à déterminer.

- Environnement et protection de la nature :

Il serait intéressant que la Ville fournisse un état de situation (portrait global) du dossier de l'herbe à poux.

- **Trésorerie**

La trésorière M<sup>me</sup> Rita Veilleux informe d'un solde bancaire de 1 446,94 \$ en date du jour.

### **Résolution CQCR-17-CA-59**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Rita Veilleux, appuyée par M<sup>me</sup> Denyse Dumas, il est résolu de remettre une somme de 80 \$ à M<sup>me</sup> Francine Lafrenière pour la préparation du procès-verbal de la présente séance.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**17-08-08**

### **DIVERS**

Activité de l'Halloween : M. Martin Blanchette fait état que l'activité a eu lieu le 28 octobre 2017. Environ 700 personnes ont participé incluant les bénévoles et les visiteurs. Le nombre était plus élevé que l'an passé.

Les Hivernales de Cap-Rouge : M. Martin Blanchette informe le conseil que l'activité est en préparation et regroupera les mêmes partenaires qu'à l'activité de l'Halloween. Elle se tiendra le 24 février 2018.



17-08-09

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est demandée à 21 h 30 et est acceptée à l'unanimité.

Procès-verbal préparé par M<sup>me</sup> Francine Lafrenière et révisé par M. Roch Maltais, président et M<sup>me</sup> Denyse Dumas, secrétaire.

***Signé***

\_\_\_\_\_  
Roch Maltais, président

***Signé***

\_\_\_\_\_  
Denyse Dumas, secrétaire



Résumé des thèmes développés  
au cours du remue-méninges du 17 juin 2017

1. Le boulevard de la Chaudière, colonne vertébrale du quartier, nécessite des réaménagements physiques sur plusieurs niveaux afin d'améliorer la coexistence de ses divers utilisateurs, ainsi que son esthétique, afin de lui donner âme et vitalité. Il faut trouver des solutions globales, mais se concentrer sur :
    - 1.1 Réfléchir à des façons d'inciter les automobilistes à ralentir sur cette artère qu'on veut conviviale.
    - 1.2 Les piétons doivent pouvoir longer le boulevard avec des trottoirs sécuritaires, des zones d'arrêts/repos ombragées et surtout pouvoir traverser le boulevard en toute sécurité.
    - 1.3 La piste cyclable doit être maintenue, mais améliorée afin d'être continue et du même côté du début à la fin du boulevard.
    - 1.4 Un effort doit être développé sur l'apparence esthétique du boulevard, notamment un plus grand verdissement et une préoccupation pour la nature.
  2. Le Mail Cap-Rouge a connu un déclin depuis plusieurs années et sa revitalisation est nécessaire au boulevard, entre autres afin de retrouver un rôle de « pôle de proximité » tel que le nouveau propriétaire semble l'envisager.
  3. Les autres pôles commerciaux situés sur Chaudière ou à proximité semblent avoir une santé commerciale saine pour des commerces de quartier spécifiques, mais certains immeubles les abritant mériteraient d'être embellis et rénovés.
  4. En vue d'obtenir une harmonie commerciale, il faut s'assurer de la complémentarité entre les commerces du futur mégacentre commercial et ceux de proximité du reste du boulevard, et réfléchir aux genres de commerces et de services qu'on souhaite dans le Mail Cap-Rouge.
  5. Il apparaît primordial de prévoir la création d'une zone tampon entre le secteur commercial du mégacentre commercial et le reste du quartier, afin de créer un changement d'ambiance montrant le début d'un secteur résidentiel où la nature
- 
-

est valorisée et où les déplacements actifs sont présents, ce qui permettrait à l'automobiliste de reconnaître qu'il doit ralentir.

6. Les nombreux projets de développement commercial et résidentiel créeront probablement une augmentation de la circulation automobile sur le boulevard déjà enclavé, et une autre voie de sortie sera nécessaire (ex. : sortie dans l'échangeur Duplessis, développement de la Côte Mendel, etc.).
7. Une grande importance doit être donnée à la préservation du milieu naturel et à la gestion des eaux de ruissellement, et l'esprit « en harmonie avec sa nature » de Cap-Rouge doit être préservé et renforcé lors de la réalisation de nouveaux développements du boulevard.
8. La rivière du Cap Rouge doit être mise en valeur, avec un accès amélioré à ses sentiers ainsi qu'une ouverture depuis le boulevard Chaudière via le parc des Écores et dans le futur développement de l'ancien garage municipal.
9. L'ancien site de dépôt à neige offre un potentiel intéressant et pourrait être utilisé pour la communauté (parc en lien avec la rivière, marché public, centre d'interprétation et d'accueil touristique, etc.).
10. Le potentiel touristique du secteur du boulevard est à explorer, avec la présence de nombreux parcs historiques et de sites naturels enchanteurs telle la rivière du Cap Rouge.

2 octobre 2017

---

---

(en référence à la résolution CQCR-17-CA-57)

## **Modifications aux règles concernant la page Facebook du conseil de quartier du Cap-Rouge**

### **1. OBJECTIFS**

Les objectifs de la page Facebook du conseil de quartier du Cap-Rouge, ci-après appelée « la page Facebook » s'énoncent principalement comme suit :

1° Informer les citoyens sur la mission, le rôle ainsi que les activités, réalisations et décisions du conseil de quartier, ainsi que sur divers sujets et projets impliquant le quartier ou pouvant être d'intérêt pour les citoyens du quartier;

2° Obtenir le pouls des citoyens du quartier en leur permettant de s'exprimer sur divers sujets touchant la mission du conseil de quartier et des projets impliquant le quartier;

3° Diffuser des messages et photos permettant de promouvoir des événements communautaires, sociaux et culturels organisés par des organismes et des citoyens du quartier.

### **2. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

2.1 La page Facebook sera gérée par un comité de trois personnes, composé d'au moins deux administrateurs du conseil de quartier, dont le président, ci-après appelé le « comité Facebook ». Les membres du comité sont désignés par le conseil d'administration du conseil de quartier lors d'une assemblée publique suivant l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier.

2.2 Les membres du comité de publication établiront et mettront à jour entre eux les modalités touchant la publication sur la page Facebook de toute information, tout message, toute photo rencontrant les objectifs de la page Facebook, notamment ceux soumis par les administrateurs des autres comités du conseil de quartier; ils informeront les administrateurs du conseil d'administration du conseil de quartier de ces modalités.

2.3 En tout temps, un membre du comité de publication peut demander au président du conseil de quartier qu'il obtienne préalablement à une publication l'accord majoritaire des administrateurs du conseil de quartier sur un contenu, et ce, par courriel et sans nécessité d'adopter une résolution en ce sens lors d'une assemblée publique.

---